

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00427

Numéro SIREN : 483 289 864

Nom ou dénomination : SARL MAAG

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2022 sous le numéro de dépôt 10617

MAAG
SARL AU CAPITAL DE 8000 Euros
Siège Social: 16 CHEMIN DES BATAILLERES 17630 LA FLOTTE
RCS LA ROCHELLE B 483 289 864

Proposition d'affectation du résultat à l'assemblée générale du 30 juin 2021
Statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2020

I - PROPOSITION

Le texte suivant est proposé au vote :

L'associée unique décide d'affecter la perte de 2348 € de la façon suivante :

- Au compte de report à nouveau débiteur 2348 €

II – EXTRAIT DE L'ASSEMBLE GENERALE DU 30 JUIN 2021

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

L'associée unique décide d'affecter la perte de 2348 € de la façon suivante :

- Au compte de report à nouveau débiteur 2348 EUROS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



MAAG
SARL AU CAPITAL DE 8000 Euros
Siège Social: 16 chemin des Batailleres 17630 LA FLOTTE
RCS LA ROCHELLE B 483 289 864

DECISIONS ORDINAIRES DU 30 JUIN 2021

EXERCICE 2020

Le 30 juin 2021 à 18H00, Madame Corinne RUGEL, agissant en tant qu'associé unique de le SARL MAAG, Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 euros divisé en 8 000 parts de 1 euro chacune, exerçant les droits attribués aux Assemblées Générales d'associés dans les SARL en vertu de l'article L.223-19 du Code de commerce, a pris les décisions suivantes, dévolues à l'Assemblée Générale Ordinaire et contenues dans le présent procès-verbal.

Les décisions portent sur les points suivants:

- 1°/ Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020
- 2°/ Affectation du résultat.
- 3°/ Approbation des conventions.

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associée unique, après avoir pris examiné le rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumé dans ce rapport, qui se soldent par une perte de 2348 EUROS.

DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'associée unique décide d'affecter la perte de 2348 € de la façon suivante :

- Report à nouveau débiteur 2348 euros

Afin de répondre aux obligations édictées par l'article 243 bis du CGI, il est rappelé dans le tableau ci-dessous le montant des dividendes distribués par la présente assemblée ainsi que ceux éligibles à l'abattement de 40% et ceux non éligibles à cet abattement et ce par catégorie de parts sociales.

Montant distribué	Dividende ne bénéficiant de l'abattement de 40%	Dividende ne bénéficiant pas de l'abattement de 40%
Au titre de l'exercice 2019	0 €	0 €
Au titre de l'exercice 2018	0	0
Au titre de l'exercice 2017	0	0
Au titre de l'exercice 2016	0	0

CR

TROISIEME DECISION – CONVENTION DE L'ARTICLE L-233-19 DU CODE DE COMMERCE

L'associé unique déclare qu'il existe les conventions suivantes entrant dans le champ d'application de l'article L-233-19 du Code de commerce:

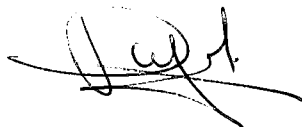
- La rémunération de la gérante, Madame Corinne RUGEL, s'est élevée à 28200 € pour l'exercice 2020,
- La Prise en charge des cotisations sociales obligatoires et facultatives de Madame Corinne RUGEL, associée Gérante, dont le montant en charges, à ce titre pour l'exercice écoulé s'est élevé à 4328 EUROS

QUATRIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18H30

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Corinne Rugel', written over a horizontal line.



Bilan simplifié

2020

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations corporelles	3 977	3 648	329
TOTAL I (5)	3 977	3 648	329
2 - ACTIF CIRCULANT			
Créances (2) clients et comptes rattachés	1 385		1 385
Créances autres (3)	159		159
Disponibilités	18 090		18 090
TOTAL II	19 634		19 634
TOTAL GENERAL (I + II)	23 611	3 648	19 963
B - PASSIF			
1 - CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel			8 000
Réserve légale			800
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)			11 513
Report à nouveau			-8 179
Résultat de l'exercice			-2 348
TOTAL I			9 786
3 - DETTES			
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))		819	10 177
TOTAL III			10 177
TOTAL GENERAL (I + II + III)			19 963

certifié conforme



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Compte de résultat simplifié de l'exercice

N° 2033-B

(Applicable à compter du
31/12/2020)

2020

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N	
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	<input type="text"/>
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	<input type="text"/>
			31 658
Autres produits			<input type="text"/>
			5 436
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			37 094
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges externes		<input type="text"/>	
		7 184	
		dont crédit-bail mobilier	<input type="text"/>
		dont crédit-bail immobilier	<input type="text"/>
Impôts, taxes et versements assimilés		dont TP/CFE, CVAE	<input type="text"/>
			335
Rémunérations du personnel		<input type="text"/>	
		28 200	
Charges sociales		<input type="text"/>	
		4 329	
Dotations aux amortissements		<input type="text"/>	
		330	
Autres charges		<input type="text"/>	
		61	
		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	<input type="text"/>
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	<input type="text"/>
Total des charges d'exploitation (II)			39 442
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-2 348
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			-2 348

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	<input type="text"/>	2 348
Réintégrations de l'exercice		
Réintégrations diverses		<input type="text"/>
		59
	dont intérêts excédentaires des comptes-courants d'associés	<input type="text"/>
	dont écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	<input type="text"/>
Déductions de l'exercice		
Déductions diverses		<input type="text"/>
		5 436
	dont créance due au report en arrière du déficit	<input type="text"/>
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	<input type="text"/>
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	<input type="text"/>
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	<input type="text"/>
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	<input type="text"/>
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	<input type="text"/>
	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	<input type="text"/>
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	<input type="text"/>
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	<input type="text"/>